



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

N° 2023/113

Objet : Enfance - Jeunesse et Sports : ALSH - Choix d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas et fixation d'un nouveau tarif repas pour les familles

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement intercommunal situé à Montdragon accueille les enfants de la commune et des alentours les mercredis et pendant les vacances scolaires, à la demi-journée ou la journée avec repas. Auparavant, les repas proposés aux familles adhérentes étaient préparés par l'EHPAD intercommunal à Montdragon et étaient facturés au tarif unique de 3,40 €.

Depuis juillet 2023, l'EHPAD ne fournissant plus les repas pour l'ALSH, un autre fonctionnement provisoire a été mis en place sur l'Eté dans l'attente d'un nouveau prestataire.

Après comparaison de plusieurs devis, l'entreprise API restauration domiciliée Parc d'Activités du Cassé – 31 240 Saint-Jean a été retenue pour la livraison des repas sur les périodes indiquées ci-dessus, au vu de sa capacité à répondre à notre demande sur les différentes périodes et prix proposé.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de fixer le prix unique facturé aux familles à 3,60 € le repas à compter du 27 septembre 2023, date à laquelle le nouveau prestataire commencera la fourniture des repas. Le tarif proposé à ce jour par le fournisseur pourra faire l'objet d'évolutions par la suite, en fonction de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat de restauration avec l'entreprise API restauration pour la livraison des repas à l'ALSH à Montdragon pour les mercredis et les vacances scolaires à conclure à compter du 27 septembre 2023,
- approuve l'application d'un nouveau tarif repas unique aux familles adhérentes de l'ALSH à Montdragon dont le montant est fixé à 3,60 € à compter du 27 septembre 2023,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget ALSH 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Eric BOUTES